

ANNONCES LEGALES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Lagny-sur-Marne

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Par arrêté n°AR18000168 en date du 10/04/2018 le Maire de Lagny-sur-Marne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU et de l'AVAP arrêtés par le conseil municipal le 16 janvier 2018.

A cet effet, M. GUILLAMO Manuel a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 30 avril au 8 juin 2018, aux jours et heures habituelles d'ouvertures soit :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 8h30 à 12h00
- Samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à :

Monsieur le Commissaire enquêteur
Hôtel de Ville de Lagny-sur-Marne
2 Place de l'Hôtel de Ville 77400 Lagny-sur-Marne

De la même manière, pour le PLU le public pourra prendre connaissance des dossiers sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/717> et consigner ses observations à l'adresse suivante : enquete-publique-717@registre-dematerialise.fr

Pour l'AVAP, le public pourra prendre connaissance des dossiers sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/718> et consigner ses observations à l'adresse suivante : enquete-publique-718@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur recevra à l'hôtel de ville le :

- Le lundi 30 avril de 8h30 à 11h30
- Le samedi 26 mai de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 30 mai de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 8 juin de 14h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.